



REGLEMENT DE CONSULTATION

MARCHE PUBLIC

Procédure M_3203

Pouvoir adjudicateur : GCS UniHA – 83 Boulevard Marius Vivier Merle – 69003 LYON

Objet du marché : Transports express nationaux et internationaux de colis secs et à température dirigée et contrôlée, fourniture de consommables et prestations associées

Procédure : Appel d'offres ouvert (articles L.2124-2, R.2124-2, R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique)

Technique d'achat : Accord-cadre à bon de commande

**Date limite de remise des candidatures et des offres :
10/04/2026 à 12H00**

REPONSE DEMATERIALISEE OBLIGATOIRE

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2948853&orgAcronyme=x7c>

TABLE DES MATIERES

1.	POUVOIR ADJUDICATEUR	4
2.	DESCRIPTION DU MARCHE	4
2.1	OBJET DU MARCHE	4
2.2	TYPE DE CONTRAT ET ESTIMATION DU MARCHE	4
2.3	DIVISION EN LOTS	4
2.4	DUREE DU CONTRAT	5
3.	ORGANISATION DE LA PROCEDURE	5
3.1	Forme de procédure	5
3.2	Echanges avec le GCS UniHA avant la remise des offres	5
3.3	Auditions.....	6
4.	LA REMISE DES PLIS PAR LES CANDIDATS	6
4.1	Conditions de présentation des candidatures et des offres.....	6
4.2	Comment répondre à plusieurs lots	7
4.3	Forme juridique du candidat	7
4.3.1	Comment répondre en groupement ?	7
4.3.2	Précisions pour les prestations réalisées dans les DROM-COM.....	7
4.3.5	Précisions pour les sociétés nouvellement créées et le recours aux capacités d'autres opérateurs ...	7
5.	CONTENU DE LA CANDIDATURE ET DE L'OFFRE	8
5.1	Contenu de la candidature	8
5.1.1	Documents à fournir par le candidat individuel ou le groupement	8
5.1.2	Documents à remettre en cas de Sous-traitance	9
5.2	Contenu de l'offre.....	9
5.2.1	Les pièces à remettre par le candidat dans le pli	9
5.2.2	Délai de validité des offres.....	10
5.2.3	Variantes	10
5.2.4	Offres complémentaires – Prestations supplémentaires facultatives	10
6	EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	10
6.1	Examen des candidatures	10
6.2	Examen des offres et éléments à remettre.....	11
7	FIN DE PROCEDURE	13
7.1	Attribution.....	13
7.2	Notifications et signature du marché.....	13

8	VOIES ET DELAIS DE RECOURS.....	14
9	DONNEES A CARACTERE PERSONNEL COLLECTEES AUPRES DES CANDIDATS ET SOUSSIONNAIRES.....	14
10	CLASSIFICATION CPV (VOCABULAIRE COMMUN DES MARCHES)	15
11	CONSEILS AUX CANDIDATS	15
	11.1 Respect de la date limite de remise des offres	15
	11.2 Respect de la complétude des plis	16
	11.3 Copie de sauvegarde	16
	11.4 Erreurs à éviter par les candidats.....	16
12	CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION	17

1. POUVOIR ADJUDICATEUR

Afin d'optimiser la commande publique dans le domaine de la santé, un Groupement de Coopération Sanitaire (G.C.S.) dénommé UniHA a été constitué par des établissements de santé.

Le GCS UniHA exerce l'activité permanente de centrale d'achat au sens de l'article L.2113-2 du Code de la commande publique.

Le GCS UniHA est pouvoir adjudicateur de la présente procédure et coordonne le groupement de commande constitué des membres listés en annexe 1 du CCAP.

La centrale d'achat, dont la liste des membres est précisée en annexe 2 du CCAP, est membre de ce groupement de commande.

Le marché est passé par UniHA pour le compte des établissements bénéficiaires du présent marché. Les établissements bénéficiaires du présent marché sont pouvoir adjudicateur dans le cadre de l'exécution de l'accord-cadre au sens où ils émettent leurs bons de commande directement auprès du titulaire du marché, et sont responsables de l'exécution des prestations objet du marché à l'égard du titulaire retenu.

2. DESCRIPTION DU MARCHÉ

2.1 OBJET DU MARCHÉ

La présente consultation a pour objet les **transports express nationaux et internationaux de colis secs et à température dirigée et contrôlée, fourniture de consommables et prestations associées.**

Le périmètre des prestations est défini au CCTP.

2.2 TYPE DE CONTRAT ET ESTIMATION DU MARCHÉ

Le présent marché est un accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec un maximum en montant pour chaque lot comme suit / comme détaillé à l'annexe 1 du CCAP.

Le montant maximum s'entend, pour chaque lot, comme un montant maximum de commande réalisé par l'ensemble des établissements bénéficiaires du lot concerné.

2.3 DIVISION EN LOTS

Le marché public est décomposé en 4 lots définis comme suit :

Lot 1 : transports de colis à température dirigée et contrôlée en France Continentale à J+1

Lot 2 : transports de colis à température dirigée et contrôlée hors France Continentale (Corse, DROM-COM et international) de J+2 à J+4

Lot 3 : transports express de colis secs en France Continentale à J+1

Lot 4 : transports express de colis secs hors France Continentale (Corse, DROM-COM et international) de J+2 à J+4

Chaque lot est mono attributaire.

2.4 DUREE DU CONTRAT

Chaque lot fera l'objet d'un marché ou d'un accord cadre à bons de commande avec montant maximum conclu pour une durée ferme de 48 mois à compter du 24 octobre 2026 pour les lots 1 et 2 et 1er novembre 2026 pour les lots 3 et 4 ou de sa date de notification si elle est postérieure. La date prévisionnelle de commencement des prestations est fixée au 24 octobre 2026 pour les lots 1 et 2 et au 1er novembre 2026 pour les lots 3 et 4.

3. ORGANISATION DE LA PROCEDURE

Les candidats intéressés répondent à la présente consultation dans le respect des règles suivantes :

3.1 FORME DE PROCEDURE

La présente procédure est une procédure d'appel d'offres : les candidats intéressés doivent remettre tous les éléments demandés à l'article 5 du présent document avant la date limite de remise des offres et aucune négociation ne pourra avoir lieu.

3.2 ECHANGES AVEC LE GCS UNIHA AVANT LA REMISE DES OFFRES

Avant de déposer leurs plis, les candidats sont autorisés à interroger le GCS UniHA sur la compréhension de la procédure et du cahier des charges.

Les échanges devront se faire via le profil acheteur à l'adresse suivante mentionnée en page de garde. Ce mode de transmission est obligatoire pour l'ensemble des échanges (présentation des candidatures et des offres, demandes de régularisation ou de précision éventuelle et réponse à ces demandes). Les échanges s'effectuent en langue française.

Le GCS UniHA pourra ne plus répondre aux questions formulées 8 jours calendaires avant la remise des offres. Il pourra également ne pas répondre aux questions pour lesquelles une réponse a déjà été apportée, ou aux questions sans rapport avec la compréhension du cahier des charges, ou encore aux questions remettant en cause la stratégie d'achat du marché.

Lorsque le GCS UniHA apporte une réponse, elle est adressée sur le profil acheteur visé ci-avant à toutes les entreprises ayant retiré le dossier, au plus tard six jours avant la date limite de remise des plis.

3.3 AUDITIONS

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de solliciter des candidats des précisions ou clarifications sur la teneur de leur offre, par l'organisation d'une audition, présenteielle ou distancielle, portant sur l'outil informatique.

Le pouvoir adjudicateur se réserve également la possibilité de réaliser des visites de sites sur les produits proposés, permettant de juger les offres selon les critères ci-après fixés.

En tous les cas, le pouvoir adjudicateur assurera une stricte égalité entre les candidats. Les offres ne pourront pas faire l'objet d'une négociation au cours de ces auditions.

Les modalités de déroulement de ces éventuelles auditions seront, le cas échéant, précisées dans les courriers adressés aux candidats.

Les auditions et/ou visites, si elles ont lieu, se tiendront sur la période mars / mai 2026.

4. LA REMISE DES PLIS PAR LES CANDIDATS

4.1 CONDITIONS DE PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

La langue française est la seule langue autorisée pour la rédaction des candidatures et des offres.

Les offres chiffrées des candidats doivent nécessairement être exprimées en euros.

Les documents remis n'ont pas à être obligatoirement signés au stade du dépôt des offres. Seul le contrat lui-même (l'acte d'engagement) devra être signé à l'issue de la procédure d'attribution.

Le pli est remis en une seule fois. Si un nouveau pli est envoyé via PLACE par le même candidat, celui-ci annule et remplace l'offre précédente qui n'est pas ouverte.

Les dépôts de plis effectués par erreur en dehors du profil acheteur ou dans des espaces du profil acheteur non spécifiquement dédiés à la présente consultation ne pourront pas être opposables au pouvoir adjudicateur qui, de bonne foi, ne pouvait en avoir connaissance.

Les candidats sont invités à respecter les règles de nommage suivantes :

- Pour le dossier de candidature : *DC_nom du fichier_nom du candidat*
- Pour le dossier d'offre technique : *DT_nom du fichier_nom du candidat*
- Pour le dossier d'offre financière : *DF_nom du fichier_nom du candidat*

Il est recommandé aux candidats d'éviter de déposer des fichiers dont la taille est supérieure à 1 Giga.

4.2 COMMENT REPONDRE A PLUSIEURS LOTS

Les candidats ont la possibilité de présenter une offre pour un seul lot, plusieurs lots ou pour tous les lots.

Les candidats ne peuvent pas en revanche présenter des offres variables selon le nombre de lots susceptibles d'être obtenus.

Les candidats ont la possibilité de présenter une offre pour un seul lot, plusieurs lots ou pour tous les lots.

Les candidats ne peuvent pas en revanche présenter des offres variables selon le nombre de lots susceptibles d'être obtenus.

4.3 FORME JURIDIQUE DU CANDIDAT

Les candidats peuvent se présenter en candidat individuel ou en groupement. Ils peuvent également présenter une offre comprenant de la sous-traitance.

4.3.1 COMMENT REPONDRE EN GROUPEMENT ?

En cas de groupement, chaque membre doit fournir les documents administratifs exigés au paragraphe 5.1 du présent règlement, sous peine d'élimination du groupement.

Le dossier de candidature devra identifier la part des prestations réalisées par chaque co-traitant.

Les candidats ont la possibilité de présenter, pour chaque lot, plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

Cependant il n'est pas possible de présenter pour le même lot plusieurs offres en agissant en tant que mandataire de plusieurs groupements.

Aucune forme de groupement n'est imposée.

4.3.2 PRECISIONS POUR LES PRESTATIONS REALISEES DANS LES DROM-COM

Dans l'hypothèse où, pour les besoins de la réalisation de prestations dans les DROM COM, le candidat est conduit à faire appel à des distributeurs ou partenaires locaux, ces derniers devront être identifiés en qualité de co-traitant de groupement d'opérateur économique ou de sous-traitant.

4.3.5 PRECISIONS POUR LES SOCIETES NOUVELLEMENT CREEES ET LE RECOURS AUX CAPACITES D'AUTRES OPERATEURS

Pour les entreprises et sociétés nouvellement créées, le candidat présente tous les justificatifs qu'il juge nécessaires afin d'attester de sa capacité financière, technique et professionnelle à exécuter le marché

(documents comptables et références notamment). Le pouvoir adjudicateur appréciera le caractère suffisant ou non des documents présentés.

Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat, même s'il s'agit d'un groupement, peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre ces opérateurs et lui.

Dans ce cas, le candidat :

- Justifie des capacités de ce ou ces opérateurs économiques en produisant les éléments de candidature de cet opérateur requis à l'article 6.5 du présent règlement de consultation ;
- Apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché via une attestation sur l'honneur de l'opérateur économique indiquant qu'il s'engage à mettre ses moyens à disposition du candidat tout au long de l'exécution du marché objet de la présente consultation.

5. CONTENU DE LA CANDIDATURE ET DE L'OFFRE

5.1 CONTENU DE LA CANDIDATURE

5.1.1 DOCUMENTS A FOURNIR PAR LE CANDIDAT INDIVIDUEL OU LE GROUPEMENT

Les candidats doivent fournir :

1) Une lettre de candidature

Cette lettre de candidature peut être :

- Soit le modèle de dossier candidature proposé par UniHA (Formulaire 1 au RC « modèle dossier de candidature équivalent DC1 et DC2 ») dûment complété selon que le candidat est un candidat individuel ou un groupement -> **ce format simplifié pour les candidats est vivement recommandé** ;
- Soit un **DUME** ou les formulaires DC1 et DC2 ou tout document équivalent dûment complétés des renseignements suivants (en cas de groupement, chaque co-traitant doit fournir les renseignements demandés) :

1- Renseignements relatifs à la capacité économique et financière du candidat :

- ☒ Déclaration concernant le **chiffre d'affaires global** du candidat et, le cas échéant, le **chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public**, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ;

2- Renseignements relatifs à la capacité technique et professionnelle du candidat

- ☒ Une liste des principales livraisons effectuées ou des principaux services fournis au cours des trois dernières années,
 - ☒ le montant de ces références ;
 - ☒ la date et le destinataire public ou privé de ces références

☒ Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;

☒ L'indication des noms et qualifications professionnelles pertinentes des personnes physiques chargées de l'exécution du marché ;

2) **Une déclaration sur l'honneur** indiquant que le candidat individuel ou que chaque co-traitant en cas de groupement n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la commande publique. Cette déclaration sur l'honneur n'est pas nécessaire si les candidats ont coché la case correspondante dans le dossier de candidature (modèle UniHA, ou DUME ou DC1).

3) **Preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents** (*l'assurance doit être en cours de validité*)

5.1.2 DOCUMENTS A REMETTRE EN CAS DE SOUS-TRAITANCE

Dans le cas où la demande de sous-traitance intervient au moment du dépôt de l'offre, le candidat fournit une déclaration de sous-traitance (formulaire 3) mentionnant :

- La nature et le montant des prestations sous-traitées ;
- Le nom, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant proposé ;
- Le montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant ;
- Les conditions de paiement prévues par le projet de contrat de sous-traitance et, le cas échéant, les modalités de variation des prix ;
- Les capacités professionnelles (présentation des moyens humains et des ressources matérielles) et financières (déclaration du chiffre d'affaires sur les 3 dernières années) du sous-traitant ;
- Les engagements du sous-traitant relatifs au traitement des données personnelles (conformément au règlement général de protection des données – RGPD).

Le candidat remet également une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

NB : L'attributaire est réputé, en signant le DC4, avoir accompli auprès de son sous-traitant les obligations qui s'imposent en application de l'article L.8222-1 du Code du travail.

La notification du contrat emporte acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement.

5.2 CONTENU DE L'OFFRE

5.2.1 LES PIECES A REMETTRE PAR LE CANDIDAT DANS LE PLI

Le candidat remet à l'appui de son offre les éléments suivants :

- **L'annexe n°1 à l'acte d'engagement « Bordereau de Prix Unitaire (BPU) »** dûment complétée.

Pour les lots 1 et 3, le candidat a la possibilité de répondre avec du J + 1 avant 13 h et 18h. En l'absence d'offre différenciée avant 18h, le candidat peut compléter l'offre « avant 18 h » avec les éléments « avant 13h ». Dans l'hypothèse où le candidat n'aurait pas complété l'offre avant 18h, les tarifs de l'offre avant 13h seront utilisés pour l'analyse de l'avant 18h.

- **L'annexe n°2 à l'acte d'engagement « Cadre de réponse »** dûment complétée ;

- **Un mémoire technique ;**

- **L'attestation sur l'honneur relative aux sanctions prises à l'encontre des opérateurs russes.** En cas d'absence de l'attestation dans le pli, une demande de régularisation pourra être adressée au candidat par UniHA, au plus tard avant l'attribution du contrat.

5.2.2 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

6 mois à compter de la date limite de réception de chaque offre.

5.2.3 VARIANTES

Les variantes ne sont pas autorisées : les candidats ne peuvent pas proposer d'autres produits/services/prestations que celles demandées dans le CCTP et autorisées dans le présent règlement de consultation.

5.2.4 OFFRES COMPLEMENTAIRES – PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES FACULTATIVES

Pour les lots 3 et 4, les candidats **pourront** répondre aux offres complémentaires prévues dans les conditions prévues par l'article 13.5 du CCAP (art.13.5), le CCTP (art. 3) et le BPU.

Ces offres complémentaires facultatives correspondent :

- à la prise en charge des colis hors normes, dont le poids est supérieur à 30 Kg et/ou dont une des dimensions dépasse 1,50 mètres et/ou la somme des différentes dimensions est supérieure à 2,20 mètres.
- à la prise en charge des colis non mécanisable, dont la forme et l'emballage nécessitent une manutention supplémentaire.
- à la fourniture des emballages en cas d'impossibilité pour l'établissement adhérent d'en fournir ou si l'emballage est imposé par le titulaire.

PSEF :

Dispositions communes pour tous les lots

PSEF 1 – Assurances spécifiques définies à l'article 7.3 du CCTP.

Dispositions pour les lots 3 et 4

PSEF 2 – Livraison en relais colis : livraison en relais colis avec information de date et lieu.

6 EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

6.1 EXAMEN DES CANDIDATURES

Les candidatures sont sélectionnées au regard :

- De la capacité économique et financière des candidats à assurer les prestations objet du marché.
La capacité économique et financière sera appréciée sur la base du chiffre d'affaires général et du chiffre d'affaires dédiés à l'objet de la prestation.

- Des capacités techniques et professionnelles du candidat permettant de garantir que l'opérateur économique possède les ressources humaines, techniques et l'expérience nécessaires, pour exécuter le marché en assurant un niveau de qualité approprié.

Les candidats ne remplissant pas les capacités suffisantes peuvent être rejetés sans examen de leur offre.

6.2 EXAMEN DES OFFRES ET ELEMENTS A REMETTRE

Les offres seront jugées, pour chaque lot, sur la base des critères suivants :

Pour les lots 1 et 2 :

		Pondération
Critère 1	Organisation et méthodologie prenant en compte (avec un poids équivalent) : - Organisation permettant de garantir le bon fonctionnement et la qualité des prestations (organisation des enlèvements et des livraisons, mode dégradé, ...) ; - Moyens humains et techniques (traçabilité, véhicules avec notamment l'empreinte carbone, contenants, ...) ; - Pilotage et suivi commercial	33%
Appréciation	Au regard des éléments apportés dans le mémoire technique	
Notation	Note de 1 à 5 : - 1 : Inacceptable - 2 : Insuffisant - 3 : Acceptable - 4 : Satisfaisant - 5 : Très satisfaisant	
Critère 2	Prix	34%
Notation	Une moyenne sera réalisée par type de mission selon la méthode suivante : (Prix le plus bas / Prix du candidat) * coefficient de pondération Ensuite, une note sera attribuée de la façon suivante : coût le plus bas proposé / coût global proposé par le candidat * coefficient de pondération.	
Critère 3	Outil informatique prenant en compte (avec un poids équivalent) : - Ergonomie ; - Fonctionnalités de l'outil notamment pour la gestion des expéditions, pour la traçabilité des transports, processus d'ouverture de comptes, formation des utilisateurs, mise à disposition, sur le portail du prestataire dans les 24h après livraison, de la preuve de dépôts et de la courbe de température ;	18%

	- SAV, gestion des événements indésirables, support technique et réglementaire...	
Appréciation	Au regard des éléments apportés dans le mémoire technique et de la démonstration	
Notation	Note de 1 à 5 : - 1 : Inacceptable - 2 : Insuffisant - 3 : Acceptable - 4 : Satisfaisant - 5 : Très satisfaisant	
Critère 4	Engagement environnemental du candidat sur la prestation	15 %
Appréciation	Au regard des éléments apportés dans le mémoire technique	
Notation	Note de 1 à 5 : - 1 : Inacceptable - 2 : Insuffisant - 3 : Acceptable - 4 : Satisfaisant - 5 : Très satisfaisant	

Pour les lots 3 et 4 :

		Pondération
Critère 1	Organisation et méthodologie prenant en compte (avec un poids équivalent) : - Organisation permettant de garantir le bon fonctionnement et la qualité des prestations (organisation des enlèvements et des livraisons, mode dégradé, ...) ; - Moyens humains et techniques (traçabilité, véhicules avec notamment l'empreinte carbone, contenants, ...) ; - Pilotage et suivi commercial	24%
Appréciation	Au regard des éléments apportés dans le mémoire technique	
Notation	Note de 1 à 5 : - 1 : Inacceptable - 2 : Insuffisant - 3 : Acceptable - 4 : Satisfaisant - 5 : Très satisfaisant	
Critère 2	Prix	53%
Notation	(Prix le plus bas / Prix du candidat) * coefficient de pondération	
Critère 3	Outil informatique prenant en compte (avec un poids équivalent): - Ergonomie ; - Fonctionnalités de l'outil notamment pour la gestion des expéditions, pour la traçabilité des transports, processus d'ouverture de comptes, formation des utilisateurs, ... ; - SAV, gestion des événements indésirables, support technique et réglementaire...	18%
Appréciation	Au regard des éléments apportés dans le mémoire technique et de la démonstration	

Notation	Note de 1 à 5 : - 1 : Inacceptable - 2 : Insuffisant - 3 : Acceptable - 4 : Satisfaisant - 5 : Très satisfaisant	
Critère 4	Engagement environnemental du candidat sur la prestation	5 %
Appréciation	Au regard des éléments apportés dans le mémoire technique	
Notation	Note de 1 à 5 : - 1 : Inacceptable - 2 : Insuffisant - 3 : Acceptable - 4 : Satisfaisant - 5 : Très satisfaisant	

Pour chaque lot, l'offre la mieux notée est retenue.

7 FIN DE PROCEDURE

7.1 ATTRIBUTION

L'attributaire devra fournir impérativement, dans un délai mentionné dans un courrier qui lui sera adressé et qui ne pourra être supérieur à **10 jours** :

- Un numéro unique d'identification délivré par l'INSEE ;
- Une attestation de régularité sociale URSSAF datant de moins de 6 mois ;
- Une attestation de régularité fiscale datant de moins de 3 mois ;
- Le cas échéant, la liste nominative des salariés étrangers datant au moins de l'année civile en cours et à jour.

(Cf. Annexe 4 RC : Notice explicative « *Quelles sont les pièces à produire par l'attributaire d'un marché public ?* »)

Si ces pièces ne sont pas produites par l'attributaire, son offre devra être rejetée et le pouvoir adjudicateur attribue les marchés dans l'ordre du classement mentionné dans le rapport de choix.

Afin de permettre un traitement plus rapide des formalités d'attribution du marché, les soumissionnaires sont autorisés à remettre, dès la remise de leur pli, les documents cités au présent article, s'ils n'ont pas déjà fourni ces pièces à l'occasion d'une autre procédure UniHA.

7.2 NOTIFICATIONS ET SIGNATURE DU MARCHÉ

Le(s) soumissionnaire(s) dont l'offre (les offres) n'est (ne sont) pas retenue(s) et en est (sont) informé(s) par courrier adressé depuis la plate-forme de dématérialisation sur laquelle le DCE a été mis à disposition.

La notification du marché à chaque attributaire consiste à notifier l'acte d'engagement signé et l'ensemble des pièces contractuelles mentionnées dans le CCAP, par voie électronique, via le profil

acheteur. La notification via le profil acheteur vaut notification du marché, y compris dans l'hypothèse où l'acte d'engagement est signé manuscritement. Dans cette hypothèse, l'acte d'engagement comprenant la signature originale manuscrite des deux parties sera conservée par le pouvoir adjudicateur.

Conformément à l'article 3.1.2 du CCAG FCS, la date de notification du marché correspond à la date de la première consultation du document qui a été adressé au soumissionnaire, certifiée par l'accusé de réception délivré par l'application informatique ou, à défaut de consultation dans un délai de 8 jours à compter de la mise à disposition du document sur le profil acheteur, à l'issue de ce délai.

La signature de l'acte d'engagement seul vaut signature de l'ensemble des pièces contractuelles.

8 VOIES ET DELAIS DE RECOURS

La présente procédure est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Lyon :

Palais des juridictions administratives
184, rue Duguesclin
69433 Lyon Cedex 03

Téléphone : 04 87 63 50 00

Télécopie : 04 87 63 52 50

Courriel : greffe.ta-lyon@juradm.fr

Rappel :

Le candidat peut, s'il le souhaite, exercer un référé précontractuel contre la présente procédure de passation, devant le président du tribunal administratif, avant la signature du marché.

Le candidat peut, s'il le souhaite, introduire un recours en contestation de validité du contrat dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution.

9 DONNEES A CARACTERE PERSONNEL COLLECTEES AUPRES DES CANDIDATS ET SOUMISSIONNAIRES

En application de l'article 13 du RGPD, le GCS UniHA informe les candidats et soumissionnaires des obligations suivantes :

- 1- **Identification de l'acheteur** : le GCS UniHA dont les coordonnées sont mentionnées en page de garde du présent règlement de consultation.
- 2- **Coordonnées du DPO du GCS UniHA** : dpo@uniha.org
Lorsqu'une personne souhaite exercer un des droits dont elle dispose en vertu du RGPD, le sous-traitant répond au nom et pour le compte du responsable de traitement pour les données faisant l'objet de la sous-traitance prévue par le présent contrat et en avertit le responsable des données du responsable du traitement à l'adresse ci-dessus.
- 3- **Données personnelles traitées** : les noms, prénoms, fonctions, coordonnées, expériences, des personnes mentionnées dans le dossier de candidature du candidat.

- 4- **Finalités du traitement auquel sont destinées les données à caractère personnel ainsi que la base juridique du traitement** : procédure de passation de l'accord-cadre dont l'objet est défini dans le présent règlement de consultation ; analyse des candidatures et offres ; attribution de l'accord-cadre ; mise à disposition de ou des offres retenue(s) au profit des établissements adhérents de UniHA ; conservation et archivage des pièces de l'accord-cadre.
- 5- **Durée du traitement** : dans le respect des dispositions du Code de la commande publique et du Code du patrimoine. Ainsi, la durée de conservation de ces données est encadrée par les règles liées à l'archivage des documents d'un marché public.
- 6- **Les destinataires des données à caractère personnel** : Direction générale de UniHA ; Direction juridique de UniHA ; filière transport du GCS UniHA ; service renommage du GCS UniHA ; responsable de la centrale d'achat du GCS UniHA ; direction des achats des établissements adhérents pour les besoins de l'exécution des prestations liées à l'accord-cadre ; services en charge des commandes ; service financier et comptabilité des établissements adhérents pour le traitement des paiements.

10 CLASSIFICATION CPV (VOCABULAIRE COMMUN DES MARCHES)

CPV	Libellé classification CPV
60161000-4	Services de transport de colis
64113000-1	Services postaux relatifs aux colis
18933000-8	Sacs pour courrier ou colis
38931000-0	Appareils de contrôle de l'humidité et de la température
18937100-7	Sachets d'emballage

11 CONSEILS AUX CANDIDATS

11.1 RESPECT DE LA DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES

Il est vivement recommandé d'anticiper le temps nécessaire à la remise des plis sur le profil acheteur afin que le pli puisse parvenir avant la date limite de remise des offres indiqué en page de garde du présent document.

En effet, aucun pli ne pourra être ouvert après cette date et devra donc être rejeté d'office si aucune copie de sauvegarde n'a parallèlement été adressée dans les conditions prévues à l'article 11.3 du présent RC.

Les plis sont obligatoirement **remis de manière dématérialisée** sur la plate-forme PLACE : <https://www.marches-publics.gouv.fr/> et dans l'espace de consultation créé spécifiquement pour la présente procédure à l'adresse suivante :

11.2 RESPECT DE LA COMPLETUDÉ DES PLIS

Il convient, pour chaque candidat, de vérifier avant le dépôt des plis que l'ensemble des documents exigés aux articles 5.1 et 5.2 du RC ont été produits afin de ne pas être exposé à une irrégularité.

En effet, un pli qui ne contient pas tous les documents est susceptible de faire l'objet d'un rejet sans possibilité de régularisation.

11.3 COPIE DE SAUVEGARDE

Vous avez la possibilité de transmettre, parallèlement au pli dématérialisé à déposer obligatoirement sur la plateforme dans les conditions précédemment rappelées, une copie de sauvegarde de votre offre avant la date limite de remise des offres sur support physique électronique ou sur support papier.

Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Seules les copies de sauvegarde sont à remettre à l'adresse suivante :

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE MONTPELLIER
Centre Bellevue
Direction des Achats et Approvisionnements
Filière Transport du GCS UniHA
1, Place Jean BAUMEL
34295 Montpellier Cedex 5

La copie de sauvegarde est ouverte dans les cas suivants :

- 1° Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique. La trace de cette malveillance est conservée ;
- 2° Lorsqu'une candidature ou une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.

Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans la copie de sauvegarde, celle-ci est écartée par le pouvoir adjudicateur.

11.4 ERREURS A EVITER PAR LES CANDIDATS

Les erreurs courantes à éviter, sans que la liste ci-dessous ne soit exhaustive, sont les suivantes :

- Oubli de certains documents exigés aux articles 5.1 et 5.2 du présent RC ou informations exigées incomplètes
- Envoi tardif du pli
- Dépôt du pli dans un espace de consultation différent de la présente consultation.

12 CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation mis à la disposition des candidats contient les pièces suivantes :

- **Le présent règlement de consultation et son annexe :**
 - Annexe 1 : « Modalités d'obtention du dossier de consultation et de remise de l'enveloppe candidature et offre dématérialisée »
 - Annexe 2 : Notice explicative « Comment signer un acte d'engagement ou un avenant ? »
 - Annexe 3 : Note dématérialisation des factures
 - Annexe 4 : Notice explicative « Quelles sont les pièces à produire par l'attributaire d'un marché public ? »
- **Un Cahier des Clauses Administratives Particulières et ses annexes :**
 - Annexe 1 : Liste des établissements adhérents au groupement de commande
 - Annexe 2 : Liste des membres de la centrale d'achat
- **Un Cahier des Clauses Techniques Particulières**
- **L'acte d'engagement et ses annexes :**
 - Annexe 1 : Annexe financière intitulée « Bordereau de Prix Unitaire (BPU) ».
 - Annexe 2 : Annexe intitulée « Cadre de réponse »
- **Les formulaires :**
 - Modèle de dossier de candidature candidat individuel (DC1-DC2)
 - Modèle de dossier de candidature candidat groupement (DC1-DC2)
 - Déclaration de sous-traitance (DC4)
- **Attestation sur l'honneur relative à l'interdiction d'attribuer des marchés publics à des ressortissants russes et des entités ou organismes établis en Russie**